

Questions au Feuilleton

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

MOTION D'ADOPTION DU 7^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

Que le 7^e rapport du Comité permanent des affaires des anciens combattants, présenté à la Chambre le jeudi 12 juin 1975, soit agréé.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur; je demande que la motion qui figure en mon nom au *Feuilleton* soit encore reportée aujourd'hui et de nouveau demain, mais je préviens le gouvernement que j'entends la présenter jeudi, à moins qu'il ne fasse en sorte que ce soit inutile.

Des voix: Bravo!

(La motion est reportée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 3138, 3238, 3251, 3291, 3300, 3482, 3491, 3510, 3522, 3562, 3626 et 3632.

[Texte]

DÉFENSE NATIONALE—LE PERSONNEL CIVIL—LES MISES À PIED

Question n° 3138—**M. McKinnon:**

Outre les correspondants civils, combien de membres du personnel civil ont vu leur mandat terminé ou ont été congédiés par suite des mesures d'épargne fiscale du ministère de la Défense nationale, entre le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre 1975?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): En plus de cinq spécialistes des communications, 169 membres du personnel civil faisant partie d'autres classifications ont reçu un avis de cessation d'emploi comme mesure d'épargne fiscale, entre le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre 1975. 73 de ces employés ont soit obtenu un autre emploi dans la Fonction publique, soit pris leur retraite ou accepté un emploi à l'extérieur de la Fonction publique. Nous continuons de chercher d'autres emplois pour les autres employés qui seront mis à pied.

LA PROMOTION DE LA VENTE D'ÉQUIPEMENT MILITAIRE

Question n° 3238—**M. Macquarrie:**

1. Quand a été créée la Direction des programmes de défense internationale du ministère de l'Industrie et du Commerce?
2. Quel est le nombre d'employés à plein temps dans ce service?
3. Combien de personnes de la Direction ou d'autres ministères sont affectées à l'étranger pour la vente d'équipement militaire canadien?
4. A combien le gouvernement évalue-t-il le coût de la promotion des ventes d'équipement militaire mentionnées dans la réponse à la question no 2394?

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. Le 28 mars 1969.

2. Vingt et un agents et neuf employés de soutien au 15 octobre 1975.

[M. Macdonald (Rosedale).]

3. Aucun employé de la Direction des programmes de défense n'est actuellement affecté à l'étranger. Lors d'un remaniement des services ministériels en 1974, les fonctions et responsabilités confiées auparavant aux agents de la Direction à l'étranger ont été transférées au Service des délégués commerciaux. Le personnel de la Direction affecté à l'étranger a été intégré au Service des délégués commerciaux dont il fait maintenant partie. Les délégués commerciaux affectés à l'étranger aident à la vente d'équipement militaire canadien tout comme ils aident à la vente de tout autre produit canadien d'exportation.

4. Dans le cadre de l'exécution du programme commercial et industriel du ministère, la Direction des programmes de défense aide à promouvoir l'exportation d'équipement militaire et de matériel connexe. De plus, la Direction fournit l'administration centrale et le personnel administratif nécessaires à la participation canadienne aux travaux industriels de défense qui s'inscrivent dans les accords collectifs de recherche, de développement et de production du Canada. Cela comprend les activités de RDP de l'OTAN et canado-américaines, le partage des frais de développement de production et les activités découlant des accords bilatéraux conclus entre le Canada, le Royaume-Uni, la France, les Pays-Bas, l'Italie et la Suède et d'autres accords de ce genre qui peuvent être négociés de temps en temps. Auparavant, des agents de la Direction étaient affectés à des postes choisis à l'étranger. Leur travail avait trait à cette promotion. Nous ne pouvons cependant pas estimer avec exactitude la part des ressources de la Direction qui aurait été consacrée uniquement à la promotion des ventes d'équipement militaire dans le cadre des exportations signalées dans la réponse à la question 2394.

LES HABITATIONS POUR PERSONNES ÂGÉES—LAC-ETCHEMIN (QUÉ.)

Question n° 3251—**M. Lambert (Bellechasse):**

La Société centrale d'hypothèques et de logement a-t-elle consenti un prêt à la municipalité de Lac-Échemin (Qué.) ou à son office d'habitation, pour la construction de logements à prix modiques destinés aux personnes à la retraite et, dans l'affirmative, a) de quel montant, b) à quel taux d'intérêt, c) pour combien d'années, d) à quelles conditions de remboursement?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): On m'informe de ce qui suit à l'égard de la Société centrale d'hypothèques et de logement: En décembre 1973, la Société centrale d'hypothèques et de logement a approuvé un prêt que la Société d'habitation du Québec proposait en faveur du bureau municipal d'habitation de Lac-Échemin en vue de financer la construction d'un projet d'habitations pour personnes âgées. a) le montant du prêt approuvé est de \$384,400; b) le taux d'intérêt est de 8 pour cent, calculé semestriellement, mais non pas d'avance; c) la période d'amortissement du prêt est de 50 ans; d) la Société d'habitation du Québec effectue des versements annuels de principal et d'intérêt, aux conditions précitées, sur le prêt que la SCHL lui a consenti. Le bureau municipal d'habitation effectue des versements mensuels de principal et d'intérêt, aux conditions précitées, à l'égard du prêt qu'elle a obtenu de la Société d'habitation du Québec.